

E 2200 Madrid, Archiv-Nr. 758

*Der Vorsteher des Politischen Departementes, G. Motta,
an den schweizerischen Gesandten in Madrid, M. de Stoutz*

S MC

Berne, 18 juin 1926

En nous référant à votre lettre du 14 juin¹, nous avons l'honneur de vous faire connaître que la méthode préconisée par les Chefs de mission diplomatiques accrédités à Lisbonne, selon laquelle il appartiendrait à leurs Gouvernements de prendre l'initiative de reconnaître le nouveau Gouvernement portugais, ne cadre guère avec les principes adoptés à cet égard par le Conseil Fédéral.

En raison de la réserve que nous dicte, dans ce domaine, notre situation de petit Etat, le Conseil Fédéral s'impose, en effet, pour règle de ne pas donner formellement sa reconnaissance à un nouveau Gouvernement que si elle lui est formellement demandée et de se borner, dans tous les autres cas, à une reconnaissance tacite, s'il n'existe pas de motifs d'adopter une attitude plus réservée encore.

Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de nous départir de cette règle à l'égard du nouveau Gouvernement portugais. L'accusé de réception que vous avez adressé au Général Carmona nous paraît être tel que pouvait l'attendre un Gouvernement dont il ne nous appartient pas de contester la régularité constitutionnelle, encore qu'il soit issu d'un coup d'Etat militaire. Si ce Gouvernement est reconnu comme légitime par les Puissances, la Suisse n'adoptera certainement pas à son égard une attitude différente de celle des autres Etats; mais nous ne prendrons pas l'initiative de l'en informer; nous attendrons que communication soit faite au Conseil Fédéral, dans les formes accoutumées, c'est-à-dire par lettre autographe du Chef

1. Nr. 193.

334

18. JUNI 1926

de l'Etat, de l'accession au pouvoir d'un nouveau Gouvernement et nous y répondrons par la lettre de style usitée en pareil cas.

Nous continuerons, d'autre part, à recevoir le Ministre de Portugal à Berne et à entretenir avec lui les mêmes relations que par le passé. Nous vous saurons gré de vous comporter, de votre côté, comme si le Gouvernement portugais avait été tacitement reconnu par le Conseil Fédéral.